



NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN 2017-2018

- Les dates clés
- La procédure
- Les étapes
- Le focus sur : les caractéristiques des formations, les vœux, la fiche avenir, les délais et possibilités de réponses, l'année de césure, la vie étudiante
- La phase complémentaire
- Divers

- **Fin novembre – début décembre 2017** : consultation des sites www.terminales2017-2018.fr et www.monorientationenligne.fr
- **15 janvier 2018** : ouverture de la plateforme Parcoursup
- **22 janvier – 13 mars 2018 (18h)** : inscription et création du dossier Parcoursup, consultation des caractéristiques et attendus des formations, saisie des vœux
- **Jusqu'au 31 mars 2018** : finalisation des dossiers de candidature
- **22 mai – 21 septembre 2018** : réception et acceptation des propositions d'admission
- **26 juin 2018** : ouverture de la phase complémentaire

- 2 possibilités d'admission dans l'enseignement supérieur :
 - Soit www.parcoursup.fr pour une très grande majorité des établissements de l'enseignement supérieur
 - Soit directement auprès des établissements concernés sans passer par la plateforme Parcoursup et en vérifiant les modalités d'admission

- Les formations hors Parcoursup :
 - Université Paris Dauphine
 - Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
 - Certaines écoles paramédicales et sociales
 - Certaines écoles supérieures d'art
 - Certaines écoles de commerce
 - Certaines écoles d'ingénieurs
 - Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

□ Le rôle de la plateforme :

- Consolider et finaliser son projet d'orientation
- Formuler ses vœux
- L'examen du conseil de classe et l'avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir
- L'examen des vœux dans le supérieur

Un modèle d'admission simple, juste et transparent



- Réduction du taux d'échec en 1^{ère} année de licence
- Arrêt du tirage au sort dans les licences en tension
- Meilleure perspective de réussite pour les bacheliers professionnels et technologiques

□ **Fin novembre – début décembre 2017 :**

le site www.terminales2017-2018.fr permet aux élèves de s'informer sur leur orientation grâce à 5 étapes détaillées (j'explore, je découvre, j'approfondis...) et des tutoriels et informations diverses sur les filières ; 1^{ère} semaine de l'orientation ; remplissage de la fiche dialogue sur l'orientation pour la tenue du conseil de classe du 1^{er} trimestre

□ **15 janvier 2018 :**

des tutoriels permettront aux élèves de se familiariser avec le fonctionnement de la plateforme

- **22 janvier – 13 mars 2018 (18h) :**
ouverture des dossiers élèves, saisie de vœux et constitution des dossiers
- Une **adresse email valide** et régulièrement consultée est nécessaire, les adresses mail des parents pourront être saisies pour recevoir messages et alertes
- Pensez à télécharger **l'application Parcoursup** en version Android  et iOS  pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- Consultation des attendus et caractéristiques des formations permettant d'affiner ses choix
- **ATTENTION** : Plus aucun vœu ne pourra être saisi après le 13 mars 2018 à 18h.

□ **Jusqu'au 31 mars 2018 :**

date butoir pour finaliser les dossiers (documents demandés, projet de formation motivé pour chaque formation choisie) et confirmer les vœux (ATTENTION: tout vœu non confirmé au 31 mars ne sera pas pris en compte et aucune modification ne pourra se faire)

□ **22 mai – 21 septembre 2018 :**

prise de connaissance des réponses données et réponse dans les délais impartis

Remarques :

- Aucune réponse ne sera donnée pendant la semaine des écrits du bac et les délais seront suspendus à ce moment-là (mais possibilité de l'élève d'accepter ou refuser un vœu) ; pour les élèves n'ayant eu que des réponses négatives, la commission d'accès à l'enseignement supérieur fera des propositions de formation.
- Une fois un vœu accepté, l'élève doit **s'inscrire dans l'établissement** concerné

Focus sur...

Les caractéristiques des formations

- **A compter du 22 janvier**, Parcoursup informe les lycéens sur les **caractéristiques des formations** et en particulier sur les **connaissances et compétences attendues** à l'entrée de chaque formation.
- **Informations disponibles :**
 - contenus et organisation des enseignements + attendus des formations
 - éléments pris en compte par l'établissement d'accueil pour l'examen du dossier
 - taux de passage en deuxième année, taux de réussite au diplôme, taux d'insertion professionnelle (lorsque ces données sont disponibles)
 - les différentes possibilités de poursuite d'études de la formation, les métiers auxquels conduit la formation, etc.
 - les capacités d'accueil en 2018 ainsi que le nombre de candidats et le nombre d'admis en 2017
- **A noter : les attendus (connaissances et compétences des formations) se réfèrent à des éléments de cadrage national**

Focus sur...

Exemple d'attendus pour le DUT Génie électrique et informatique industrielle

Mobiliser des compétences générales

- Etre actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses compétences en français pour comprendre un énoncé scientifique et rédiger une solution à un problème
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation

Faire preuve de qualités humaines

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- Montrer sa motivation et sa curiosité pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour répondre à une problématique scientifique
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique

Focus sur...

Exemple d'attendus pour la licence STAPS

Disposer de compétences scientifiques

- Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

- Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale.
- Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles.
- Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

Disposer de compétences sportives

- Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

- Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Focus sur...

Les vœux

- Un vœu = une formation dispensée dans un établissement
- Possibilité de formuler **10 vœux** (statut étudiant et autant sous statut apprenti)
- Les vœux portent sur les formations sélectives (Ecole, BTS, DUT, CPGE), non sélectives (licences) , ou dispensées à distance, sur l'ensemble du territoire
- Les vœux **ne sont pas classés** mais ils sont **motivés et réfléchis** (saisie obligatoire de la motivation pour chaque formation à la rubrique « projet de formation motivé »)
- Les vœux se font à partir du moteur de recherche de la plateforme + les attendus et les éléments à fournir, une fois son dossier crée
- **Rappel :**
 - **date butoir saisie des vœux : 13 mars (18h)**
 - **date butoir constitution des dossiers : 31 mars**

Focus sur...

Les vœux

Remarques :

- Même si les vœux ne sont pas classés, les élèves devront néanmoins **décrire en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi celles envisagées, ceci pour aider la commission d'accès à l'enseignement supérieur à proposer une formation aux lycéens dont aucun des vœux n'a reçu de réponse positive.

Focus sur...

Les vœux

- Les vœux multiples : permettent de choisir **la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention**. Un vœu multiple est composé de sous-vœux (20 au maximum en statut étudiant et 10 en apprentissage) qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- Les BTS et DUT sont regroupés par spécialité au niveau national
- Les CPGE sont regroupées par voie à l'échelle nationale
- Certaines licences (hormis PACES Ile de France) peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique

- Exemples :
 - demande de la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants :**
 - Lycée A à Paris sans internat
 - Lycée B à Paris sans internat
 - Lycée C à Marseille avec internat et sans internat
 - ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation
 - demande de la licence « droit » dans la région X dans les établissements suivants :**
 - Université A
 - Université B
 - Université C
 - ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

- Cas particulier des écoles d'ingénieur et de commerce
 - Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
 - Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
 - Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
 - Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

Focus sur...

La fiche avenir

Nouvel outil de dialogue entre le lycée et l'établissement d'enseignement supérieur

Elle comprend :

- la moyenne des 2 premiers trimestres de terminale, le positionnement de l'élève dans la classe, l'effectif de la classe et l'appréciation des professeurs
- une appréciation complémentaire sur le profil de l'élève, renseignée par les professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, etc.)
- l'avis du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée
- Elle se prépare après la saisie des vœux : avis de l'équipe pédagogique et examen au conseil de classe
- Dates de diffusion :
 - à partir du 4 avril sur la plateforme Parcoursup
 - à partir du 22 mai pour les élèves et les familles

Focus sur...

Les délais et possibilités de réponses

- A partir du 22 mai, une alerte est envoyée sur la messagerie personnelle de l'élève ou celle de Parcoursup ou sur le téléphone portable de l'élève via l'application

Les délais :

- **7 jours du 22 mai au 25 juin.**
- **3 jours du 26 juin au 20 août.**
- **1 jour à partir du 21 août.**
- faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais, **la place est libérée pour un autre candidat.**

Focus sur...

Les délais et possibilités de réponses

Les réponses possibles :

Pour une formation sélective (STS, IUT, CPGE, écoles, etc.)

- Oui (proposition d'admission)
- En attente d'une place
- Non

Pour une formation non-sélective (licence)

- Oui (proposition d'admission)
- Oui-si (proposition d'admission)
- En attente d'une place

Focus sur...

Les délais et possibilités de réponses

Comment répondre :

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **nouveau** : dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

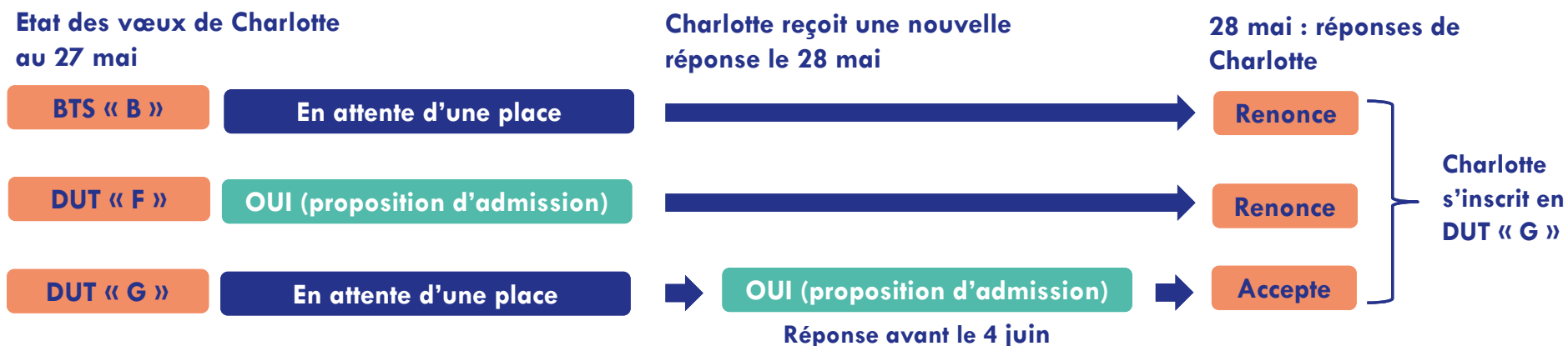
L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- ❑ Obligation d'être inscrit dans une formation du supérieur
- ❑ Durée : 1 semestre ou 1 année universitaire (période de 6 mois indivisible), doit être compatible avec l'organisation de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
- ❑ **Plusieurs formes possibles** : une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel, etc.

3 étapes pour procéder à la demande :

- ❑ elle est demandée par l'étudiant lors de la saisie des vœux (cocher la case prévue à la demande de césure)
- ❑ elle est accordée ou non par le président ou le directeur de l'établissement de la formation, après l'inscription administrative (entretien possible)
- ❑ si accord, une convention est signée garantissant la réintégration ou la réinscription de l'étudiant à l'issue de la période de césure. L'étudiant s'engage à faire une restitution de son expérience afin de l'intégrer pleinement dans son parcours

Remarque : pendant l'année de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant

Santé :

- En 2018, tous les étudiants seront rattachés au régime général. Il n'y aura plus de cotisation aux régimes étudiants
- **Une contribution pour la vie étudiante** sera créée dans la loi « orientation et réussite des étudiants » pour financer les services étudiants sur les campus
- La contribution pour la vie étudiante permettra aux étudiants de bénéficier **d'un droit d'accès à l'offre culturelle et sportive.**

Bourses :

- **Paiement** fixe des bourses sur critères sociaux, **le 5 de chaque mois.**
- Pour les dossiers déposés complets avant le 25 août, **paiement de la 1^{re} bourse avant la rentrée de septembre**

Pour tout renseignement sur la vie étudiante : logement, caution locative, bourse..., se connecter sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr et etudiant.gouv.fr

La phase complémentaire

- Une place garantie pour chacun
- Ouverture dès le 26 juin 2018
- Une commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission. Elle étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux

- L'inscription administrative : une fois un vœu accepté, l'élève doit s'inscrire dans l'établissement retenu
- Les ressources si besoin :
 - ✓ Les 2 professeurs principaux de la classe
 - ✓ Mme FERLAY et M. RAVEL, psychologues de l'éducation nationale (prise de RV à la vie scolaire ou directement au CIO Couriot)
 - ✓ Le site de l'ONISEP : www.onisep.fr
 - ✓ <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>



Merci pour votre attention

L'équipe de direction du lycée Honoré d'Urfé